**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 52 (1981)

**Heft:** 3: Le choix d'une profession

Rubrik: [Impressum]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les causes décisives de la montée de l'indice du groupe santé et soins corporels ont été le renchérissement de tarifs pour les travaux de technique dentaire et des relèvements de tarifs hospitaliers dans divers cantons.

Le nouveau renchérissement du mazout et de l'essence a contribué à raison de 0,3 point de pour-cent à la hausse de l'indice général par rapport au mois précédent et de 1,0 point de pour-cent à celle d'une année à l'autre. Sans ce renchérissement, l'indice suisse des prix à la consommation en juillet 1981 aurait augmenté de 0,3% au lieu de 0,6% par rapport au mois précédent et de 5,6% au lieu de 6,6% comparativement au niveau qui était le sien une année auparavant.

En raccordant à la nouvelle série d'incides l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de juillet, un indice de 195,6 points.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

## Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344 2740 Moutier 1, © 032 93 41 51

Rédacteur responsable : Claude Brügger, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ - Direction

Président: Roland Schaller, 2740 Moutier

Secrétaire général: Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 25.-

Prix du numéro: Fr. 2.50

Caisse: CCP 25-2086